



FEDERATION VENT CONTRAIRE EN TOURAINES ET BERRY

EXEMPLE : HISTORIQUE DU PROJET DU PETIT PRESSIGNY

Date / période	Evènements / Actions
Mars 2017	Le promoteur WINDVISION prend contact avec le maire (Mr DOUADY) et le 2ème adjoint du Petit Pressigny (Mr BARDON)
Mars 17 à fév 18	Le promoteur prospecte les propriétaires terriens et réalise une étude de faisabilité (sans mât de mesure)
Févr-17	La population est informée du projet par une plaquette publicitaire distribuée dans les boîtes aux lettres
Mars-18	Création de l'APEP
Mars 18 à août 19	Le promoteur réalise l'étude d'impact avec des sous-traitants dans certains domaines (étude flore, faune, bruit...). Il paie cette étude. Il réalise des réunions de concertation ciblées, limitées en nombre de personnes. Il envoie des demandes d'avis aux services de l'État : UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
août 2019	Réunion avec le sous-préfet de Loches qui nous apprend que le dossier a été déposé à la préfecture de Tours par le promoteur pour validation
Déc-19	Le dossier du promoteur est validé par la préfecture La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) est consultée, elle donne un avis défavorable pour le projet éolien (avis consultatif non opposable)
Janv-20	L'APEP récupère l'intégralité du dossier auprès de la préfecture de Tours (Mr Millet) grâce à l'envoi d'une clé USB et d'une enveloppe timbrée pour le retour.
Févr-20	Etude du dossier (1500 pages) par les membres du bureau et des bénévoles. Choix d'un avocat
Mars-20	L'enquête publique qui devait se tenir en mars est retardée à cause du COVID. Elle sera à nouveau retardée à cause des élections municipales.
Juil-20	Enquête publique du 2 juillet au 3 août. L'APEP assure une présence chaque jour dans le local qui accueille le public qui vient déposer une contribution. L'APEP organise une réunion pour mobiliser la population et les associations amies
Fin août 20	Le Commissaire enquêteur donne un avis favorable pour le projet
Sept-20	Contre toute attente la CDNPS (Commission départementale de la nature des paysages et des sites) donne un avis favorable également. Il s'agit d'un avis consultatif *
1er oct 2020	La préfète donne un avis favorable à l'exploitation des éoliennes
15 oct 2020	Manifestation devant la préfecture de Tours. Une délégation est reçue par le directeur de cabinet de la Préfète **
28 oct 2020	Affichage de l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet éolien en mairie. L'APEP a 4 mois à partir de la date du dernier affichage pour déposer un recours
Déc-20	Réalisation du dossier SPEFF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) pour bénéficier de la défiscalisation des dons.
Janv-21	Signature de la convention avec la SPPEF
25 fév 2021	Dépôt du recours auprès de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Versailles

* Une enquête a permis à notre collectif de constater que les membres de la préfecture ont soit voté pour le projet, soit se sont abstenus. Logiquement l'ABF qui avait donné un avis défavorable dans l'étude d'impact aurait dû voter contre. Or nous ne retrouvons pas ce vote contre. Une lettre a été adressée à tous les membres de la CDNPS pour

faire part de cette constatation et évoquer nos arguments, car le rôle de cette instance est de protéger la nature, les paysages et les sites. Pas de réponse !

** Le contact avec le directeur de cabinet de la préfète le 15/10 a donné lieu à un courrier qui n'a reçu aucune réponse !

ATTENTION ! Le délai d'étude du dossier a été singulièrement allongé pour les raisons évoquées. Il est donc important d'anticiper le travail : répertorier le patrimoine, étudier la faune et la flore particulièrement les oiseaux et les chiroptères... Car il faudra détecter les failles éventuelles dans l'étude d'impact et les dénoncer.

Complément d'information au tableau « historique du projet éolien du Petit Pressigny »

Actions entreprises par l'APEP tout au long de ces 3 années :

- Circulation d'une pétition auprès de la population.
- Réunions d'information pour les habitants du Petit Pressigny et des environs.
- Réunion du bureau de l'APEP au moins une fois par mois pour définir les actions à entreprendre.
- Distribution de lettre d'information et de flyers.
- Manifestation à chaque réunion des promoteurs et lors des manifestations festives ou culturelles.
- Accueil du commissaire enquêteur avec l'aide des associations amies.
- Rencontre avec les élus pour les informer.

IMPORTANT : Il faut impérativement communiquer avec les habitants pour leurs donner des informations sur l'avancement du dossier.